



Compte rendu CHS-CT 05 juin 2018

Ordre du jour :

- 1/ point sur le budget 2018
- 2/ point sur la situation du site de Chateaulin (amiante sol)
- 3/ dossiers d'impact des projets ASR
- 4/ Fiches de signalement
- 5/ Fiches hygiène et sécurité
- 6/ Fiches accident
- 7/ rapport des visites de service par une délégation du CHS

L'administration était représentée par Mme Brigant, présidente du CHS-CT, accompagnée de Mme Bouvet et M Salaun, en présence du médecin de prévention Dr Guilloud et de l'ISST Mme Colas et de l'assistant de prévention Mme Blavec.

Ce CHS-CT s'est ouvert sur une communication relative à l'HDF de Morlaix touché par la violence des intempéries (infiltrations d'eau), la Direction s'est mise en contact avec le propriétaire du bâtiment pour solutionner ces problèmes.

1/ Point sur le budget 2018 :

Au 05/06/2018, près de la moitié du budget total de 138 889€ est déjà engagée. Les dépenses sont les suivantes :

FORMATIONS	COMPRENDRE ET APPREHENDER LES CONFLITS - 2 jours – 2580 € - 12 pers. - 3 SESSIONS 5 et 6 juillet Chateaulin ; 8 et 9 octobre Brest – une session créée : 27 et 28 septembre	7 740,00 €
	UTILISATION DES DEFIBRILLATEURS - 3H30 - 1 SESSION 26 mars (Annulée) ; 11 octobre	290,00 €
	PREMIERS SECOURS NIV 1 INITIATION - 7H00 – 450 €- 10 pers. - 2 SESSIONS 16 avril Chateaulin ; 24 septembre Brest	900,00 €
	PREMIERS SECOURS NIV 1 RECYCLAGE - 7H00 -450 €- 10 personnes - 2 SESSIONS 16 avril (Annulée) ; 25 avril Chateaulin, 25 septembre Brest	900,00 €
	AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL - 2 jours – 2 330 € - 12 pers. - 3 SESSIONS 9 et 10 avril Chateaulin ; 25 et 26 juin Brest ; 1 ^{er} et 2 octobre Quimper	6 990,00 €
	GUIDE FILE SERRE FILE + UTILISATION DES EXTINCTEURS - 3H00 – 325 € - 10 pers. -2 SESSIONS 19 avril Chateaulin; 20 septembre Brest	650,00 €
	COMMENT GÉRER DES RELATIONS AVEC DES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE - 1 jour – 1135 € - 12 pers. - 4 SESSIONS 13 avril Chateaulin ; 19 octobre Quimper Ty Nay, deux sessions à organiser	4 540,00 €
	RISQUES ROUTIERS - 1 jour – 2646 € - 9 pers. - 4 SESSIONS 29 mars ; 28 juin ; 3 juillet ; 6 septembre	10 584,00 €
	ERGONOMIE POSTE DE TRAVAIL - en attente proposition devis pour semaine 12 ou semaine 25 5 sessions modules 1 (4h) - 8 personnes (2 à Brest, 2 à Quimper, 1 à Morlaix) 3 sessions module 2 (2h) - 10 personnes (1 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Châteaulin)	3 510,00 €
	FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE (12 h)- 890 € - 10 pers	890,00 €

Le rôle des chefs de service a de nouveau été émis en avant dans le cadre de la promotion de ces formations, en effet un simple courriel noyé dans la masse..peut s'avérer inopérant et donc ne pas avoir l'impact d'une communication orale.

Enveloppe médecin de Prévention : 25 000 €

MATERIEL- EQUIPEMENT- TRAVAUX : 15 lampadaires Epur, 40 lampes individuelles COSMIX : 6994,02 €

CFP PONT L ABBE (porte avec oculus) : 1698,00 €

BCR BREST DUQUESNE : pose de stores pour améliorer ambiance lumineuse cyberstores : 1133,13 €

2/ Point sur la situation du site de Chateaulin (amiante sol) et Cité administrative de Brest :

La découverte sur le site de Chateaulin d'une dalle de sol dégradée dans un bureau a conduit la DDFIP à prendre les mesures appropriées : déménagement des personnels du SIP sur des sols au revêtement ne présentant pas ce type de risque.

Sur ces revêtements anciens, de l'amiante est présente dans la colle fixant ces dalles, leur cassure est susceptible d'entraîner la libération de fibres d'amiante.

Les conclusions sur l'analyse d'air, effectuée par le laboratoire VERITAS sur le site concerné, sont certes rassurantes mais néanmoins l'ensemble de représentants en CHS CT a demandé un recensement exhaustif de ce type de sols sur l'ensemble de la Direction, cela de façon à prendre les mesures adéquates pour éliminer ce type de risques.(à échéance fin septembre 2018)

Dans un premier temps, point à contrôler sans délai et donc pour lequel le CHS-CT 29 a pris une délibération : la dégradation des joints des pavés de verre à la cité administrative de Brest (square Marc Sangnier). Le CHS-CT demande une expertise par le bureau VERITAS.

3/ Dossiers d'impact des projets ASR :

La fiche d'impact relative aux projets importants (restructurations etc ..) a été considérée comme totalement insatisfaisante par les OS..puis plus tard..par l'Administration elle même.

Cette dernière dans le cadre des chantiers prioritaires du plan ministériel santé et sécurité des conditions de travail a remplacé cette fiche par un dossier de présentation devant permettre de mieux analyser et accompagner les conséquences de la mise en œuvre de projets (réorganisations , regroupement de services, modifications dans l'organisation du travail..)

Ces dossiers présentés en CHS CT ont porté sur les « projets » suivants :

1) Fermeture au 1 janvier 2019 de la Trésorerie spécialisée de Lannilis en la fusionnant avec la Trésorerie spécialisée de Plabennec

2) Fermeture au 1 janvier 2019 de la Trésorerie spécialisée de Daoulas avec transfert des taches sur la trésorerie mixte de Landerneau , de Brest Métropole pour une commune

3) Transfert au 1 septembre 2019 de la mission foncière de gestion des locaux H assurée par certains SIP (Chateaulin,Carhaix, Douarnenez,Quimperlé) au SDIF (service départemental des impôts fonciers) service qui au 1 sept 2019 adossé au CDIF de Quimper disposera d'une antenne située à Brest .

4) Transfert au 1 janvier 2019 de la gestion de l'EPS de Landerneau sur la trésorerie spécialisée de Brest CH

5) Suppression des PCE de Quimper et Morlaix au 1^{er} septembre 2019

Ces dossiers ont le mérite d'une structuration plus étoffée que celles des fiches d'impact dont le contenu tendait plus que fréquemment vers un conformisme navrant.

Ceci dit, ces dossiers présentés en amont du CT ne présentent pas le détail des charges, dès lors une discussion de fond ne peut s'établir créant de fait l'impossibilité d'émettre un avis argumenté, avis argumenté mais qui avant tout doit être exprimé par les agents concernés sur ce dossier de présentation, l'expression également du médecin de prévention et de l'ISST est plus que souhaitée.

La CGT a dénoncé le caractère inacceptable des transferts des missions sans emplois correspondants et s'est en particulier très fortement étonnée que sur le point relatif au PCE, il soit mentionné dans le projet « les travaux d'expertise « des PCE seront repris par le service de Direction : remboursement crédit TVA par la division contrôle fiscal, les autres expertises « par la DAJ ,et là..attention pour la DAJ : 1 seul cadre A, sur qui (en dehors des remboursements de TVA) reposera l'ensemble de la mission d'expertise actuellement assurée par les PCE.

Le rôle d'expertise de ces PCE est essentiel pour les SIE qui ne disposent plus de temps nécessaire au traitement de questions fiscales complexes, faire reposer cela sur un seul cadre A paraît, jusqu'à preuve du contraire, insensé. Toutefois, l'ADMINISTRATION s'est voulue rassurante. Au de là de ce qui est statistique (contentieux enregistré) elle méconnaît ou plutôt feint de méconnaître le poids des courriels complexes qui ne peuvent tous être traités par les cadres A de SIE déjà mobilisés à 150 %, courriels qui actuellement en fonction de leur degré de complexité sont transmis au PCE.

4/ Fiches de signalement

5/ Fiches hygiène et sécurité

6/ Fiches accident

Chaque fiche est examinée. L'importance de leur rédaction doit être mise en avant, aucune situation ne doit être banalisée, en particulier en termes de signalement.

Une fiche de signalement évite aussi à l'agent un possible repli sur lui-même suite à une agression dont il aurait été victime. Des contribuables ont appris à leurs dépens que des agressions verbales envers des agents pouvaient leur valoir des signalements auprès du Procureur.

Une fiche de signalement relative au SIP/SIE de Châteaulin dénonce l'absence effective d'emplois figurant pourtant au TAGERFIP exposant les conséquences qui en découlent en termes de RPS.

Cette démarche est plus que légitime et devrait être systématisée car au-delà des remarques orales (qui s'envolent dans l'air atone) ces fiches de signalement concrétisent la non-acceptation par les agents de la situation toxique à laquelle par ces constantes suppressions d'emplois, l'administration les expose. La saisie d'instances compétentes doit être envisagée : médecin du travail, voire inspection du travail etc ..

7/ Rapport des visites de service par une délégation du CHS :

Ce CHS CT s'est conclu sur le rapport de visite du SPF de Brest , visite effectuée le 12 décembre dernier au-delà de questions matérielles bruit d'imprimante non isolées nécessité de lampes individuelles lacharge de travail est de plus en plus prégnante sur un effectif de moins en moins stable au vu de la présence de renforts ponctuels La formation est problématique faute de temps et l'arrivée des charges liées au transfert du SPF de Morlaix génère une forte inquiétude.

En conclusion :

Le recours, entre autres, au code du travail et aux instances chargées de s'assurer de son respect devient une nécessité face au déni de notre Administration qui exige toujours plus de ses agents avec des effectifs massivement détruits.

Article L. 4121-1 du code du Travail

«L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1 - des actions de prévention des risques professionnels

2 - des actions d'information et de formation

3 - la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration

des situations existantes».

Représentants à ce CHS CT pour la CGT

Sophie Ferello et Albert Cornic

Expert Sandrine Kervarec-Mabileau